

Les corps de musique des cathédrales à la fin de l'Ancien Régime

PROGRAMME*

9h30 - Bernard DOMPNIER, « Introduction. Unité et diversité des corps de musique des cathédrales. Dépasser les spécificités locales pour construire une typologie »

10h - Olivier CHARLES, « Musiques de Bretagne à la veille de la Révolution. L'exemple des cathédrales de Saint-Brieuc, Tréguier et Vannes »

A partir de ces trois cas, je me propose de comparer :

- les effectifs (en les reliant aux profils des villes et en proposant, dans la mesure du possible, des plongées vers le passé)
- les structures (notamment en interrogeant les places fondées et le rapport clercs/laïcs : avec là aussi des comparaisons avec des périodes antérieures ; et en réfléchissant à la souplesse que peut autoriser le recours aux clercs)
- le lien musiques / finances capitulaires.

Il s'agirait d'une étape dans la préparation de la journée de Saint-Brieuc où je proposerai une réflexion sur les bas chœurs des cathédrales bretonnes aux 17^e et 18^e siècles.

10h45 - Pause café

11h15 - Pierre MESPLE, « De Chartres à Rouen : des corps de musique aux objectifs différents ? »

Rouen, Chartres, Évreux, sont trois villes de taille très différente, avec des chapitres de cathédrale inégalement puissants. Chacun entretient un corps de musique chargé de rehausser la solennité des offices. Ces corps ont-ils pourtant les mêmes objectifs ? Nous nous pencherons sur cette question à travers trois axes : d'abord l'analyse de la composition de ces trois corps (quels types de musiciens ?), ensuite l'analyse de la musique pratiquée (plain-chant, faux-bourdon, chant sur le livre, musique en symphonie ?), enfin sur le profil des hommes qu'ils engagent (expérience ? cléricature ?). Nous chercherons ainsi à déterminer quelles stratégies sont mises en place pour trouver un équilibre entre objectif poursuivis et moyens engagés.

11h45 - Youri CARBONNIER, « Musiques cathédrales dans la ville à la fin de l'Ancien Régime »

L'objectif de cette intervention est de tenter, à partir des données offertes par la base Muséfrem, de répondre à la question du rapport entre la taille du corps de musique de la cathédrale, mais aussi les niveaux de rémunération de ses musiciens, et le type de ville dans laquelle elle est implantée. Même s'il est probable que les revenus du chapitre jouent le rôle principal dans ces domaines, ils dépendent en partie de la richesse de la ville, de sa population et de la présence de fonctions

* Les communications, d'une durée de 30 minutes, sont suivies d'un quart d'heure de questions et discussions.

particulières. L'existence de liens particuliers entre la musique cathédrale et un tribunal implanté dans la ville sera également interrogée, de même que ceux acceptés ou honnis qui se nouent avec les sociétés de concerts.

12h30 -14h – Pause déjeuner

14h - Georges ESCOFFIER, « Est-il possible de mettre en perspective les structures des Corps de musique et les modes de rémunération des organistes ? »

Certains organistes font partie du Corps de musique à des titres divers : clercs ou religieux, jusqu'à disparaître pour l'historien de la musique, d'autres sont des salariés laïcs, mais parfois payés par récompense, par dons ou par le monnayage d'une prébende. Il arrive même que l'organiste soit salarié de la municipalité.

Outre les fonctions liturgiques et d'enseignement, l'organiste doit assurer dans beaucoup de cas l'entretien de l'instrument, au point, dans certaines cathédrales, d'être rémunéré de manière permanente pour cela. Il occupe ainsi une position de prestataire de service artisanal.

En apparence, indépendamment de la dimension de la cathédrale et de ses revenus, la situation des organistes est complexe. L'organiste est à la fois au centre des dispositifs de prestige et souvent en marge du système domanial par son mode de rémunération. Il semble même que, plus son rôle ostentatoire est important, plus son statut s'autonomise.

Ces variantes sont-elles liées à la taille de l'église ou de la ville ? Au rang de cathédrale, ou de collégiale ?

À travers l'analyse de plusieurs corps de musique (Valence, Le Puy, Nîmes, Montpellier), cette communication vise à proposer des pistes d'analyse du passage de l'économie domaniale à une situation salariale complexe.

14h45 - Bénédicte HERTZ, « Entre cathédrales et Académies de Concert : les symphonistes des motets à grand chœur en Provence »

Au XVIII^e siècle, le Motet à grand chœur se partage deux contextes d'exécution distincts : d'une part, il est associé à la solennité des offices religieux, revêt un rôle d'apparat et souligne l'extraordinaire ; d'autre part, il fait partie du répertoire hebdomadaire des Académies de Concert, présentes dans une trentaine de villes de province françaises. Dans de nombreux cas, les « symphonistes » (flûtistes, hautboïstes et violonistes) attachés au Concert de leur ville viennent occasionnellement grossir les rangs des musiciens cathédrales, se produisant ainsi dans un répertoire sacré souvent commun. Bordeaux et Lyon mis à part, c'est dans les villes provençales d'Aix, Arles, Marseille, Avignon et Carpentras que se développent les premières Académies de Concert dans les premières décennies du XVIII^e siècle. Or, en Provence, le genre du Motet à grand chœur présente la particularité d'appeler quasi systématiquement un effectif fourni, requérant des instruments extérieurs au corps de musique des cathédrales.

De là émergent plusieurs questions : La présence en Provence d'une Académie de Concert dans la ville occasionne-t-elle un fonctionnement spécifique du corps de musique de la cathédrale ? En quoi les contextes musicaux urbains influencent-ils les pratiques et l'esthétique de la musique d'apparat à l'Église ? Les pratiques musicales du Motet à grand chœur sont-elles communes au Concert et à la cathédrale ?

En s'appuyant sur les travaux les plus récents du réseau Muséfrem, et notamment sur les notices de la base de données, mais aussi en proposant un regard nouveau et systématique sur les sources musicales conservées (partitions et matériels d'orchestre), qui donnent de précieuses indications sur les effectifs, cette communication tentera de montrer comment les corps de musiciens des églises cathédrales de Provence coexistent et interagissent avec les Concerts locaux au XVIII^e siècle. Elle s'attachera précisément aux cathédrales Saint-Trophime (Arles), Notre-Dame-des-Doms (Avignon), Sainte-Marie-Majeure (Marseille), et plus spécialement Saint-Sauveur (Aix-en-Provence) et Saint-Siffrein (Carpentras) dont les fonds musicaux sont particulièrement bien conservés. Des exemples significatifs seront choisis dans le répertoire constitué des compositions de maîtres locaux – Estienne, Boudou ou Hugues – et d'autres maîtres, actifs dans d'autres provinces ou à Paris, tels Levens ou Mondonville.

15h30 – Pause café

16h - Nathalie BERTON-BLIVET, « Les corps de musique et le répertoire d'Église à Dijon et à Beauvais : une étude croisée des sources archivistiques et musicales »

L'un des apports de la masse impressionnante de données rassemblées dans la base Muséfrem est sans conteste de faire émerger et de permettre de reconstituer les effectifs des corps de musique des institutions religieuses du royaume sous l'Ancien Régime, notamment ceux des cathédrales et collégiales. Pour les musicologues, ces données sont précieuses car elles permettent d'affiner le regard qu'ils portent sur les sources musicales.

À la lumière des dépouillements réalisés par Sylvie Granger pour la Côte-d'Or, par François Caillou, Thomas D'Hour et Isabelle Langlois pour l'Oise, je propose de confronter les résultats de ces dépouillements prosopographiques avec les partitions conservées pour les deux institutions de premier plan que sont la Sainte Chapelle de Dijon qui, bien que collégiale, n'en dispose pas moins d'un corps musical important, et la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais. Ces deux institutions sont en effet riches d'un corpus d'œuvres musicales composées spécifiquement pour leur usage. Pour la Sainte Chapelle de Dijon, nous disposons d'un ensemble conséquent de pièces de Joseph Michel (1688-1736) : deux motets à grand chœur, un *Miserere à deux chœurs* ainsi qu'un recueil contenant cinquante-cinq motets à petits effectifs, tous manuscrits, auxquels il convient d'ajouter un recueil *XX leçons de Jérémie* publié en 1735 qu'il sera intéressant de confronter aux effectifs de la Sainte Chapelle de Dijon afin de déterminer s'ils correspondent aux pratiques de cette institution et, par là même, s'ils ont pu y être chantés. Pour la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais, je m'appuierai sur un corpus musical récemment redécouvert dans le trésor de la cathédrale qui consiste en un ensemble de livres de chœur réalisés au pochoir entre 1767 et 1780 contenant des pièces de Pierre-Louis Pollio (1724-1796), de Joseph Garnier et de Michel Stéphane de la Place. L'étude de ces sources musicales et leur mise en perspective avec les données de la base, tant celles concernant la composition des corps de musique ordinaires que l'emploi éventuel de musiciens « extraordinaires », ou encore les informations que pourraient livrer des documents d'archive touchant à la fabrique du répertoire musical pourront apporter un éclairage nouveau sur ces pièces : s'agit-il d'œuvres relevant de l'ordinaire ou de l'extraordinaire ? est-il possible de déterminer avec plus de précision leur degré de solennité ? que nous enseignent ces œuvres au regard des corps de musique eux-mêmes tels que les archives permettent de les reconstituer ? Autant de questions

auxquelles l'étude croisée des données de la base Muséfrem et des sources musicales est susceptible d'apporter des éléments de réponse, enrichissant l'analyse des simples partitions et offrant, par là même, un nouvel éclairage sur le répertoire et les corps de musique d'Église en province.

16h30 – Table ronde : Bilan de la journée. Réflexions sur la typologie des corps de musique
(Youri Carbonnier, Bernard Dompnier, Jean Duron (?), Stéphane Gomis, Sylvie Granger)